



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTE THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT COGNITIF

Enfants de 2 à 15 ans



unicef

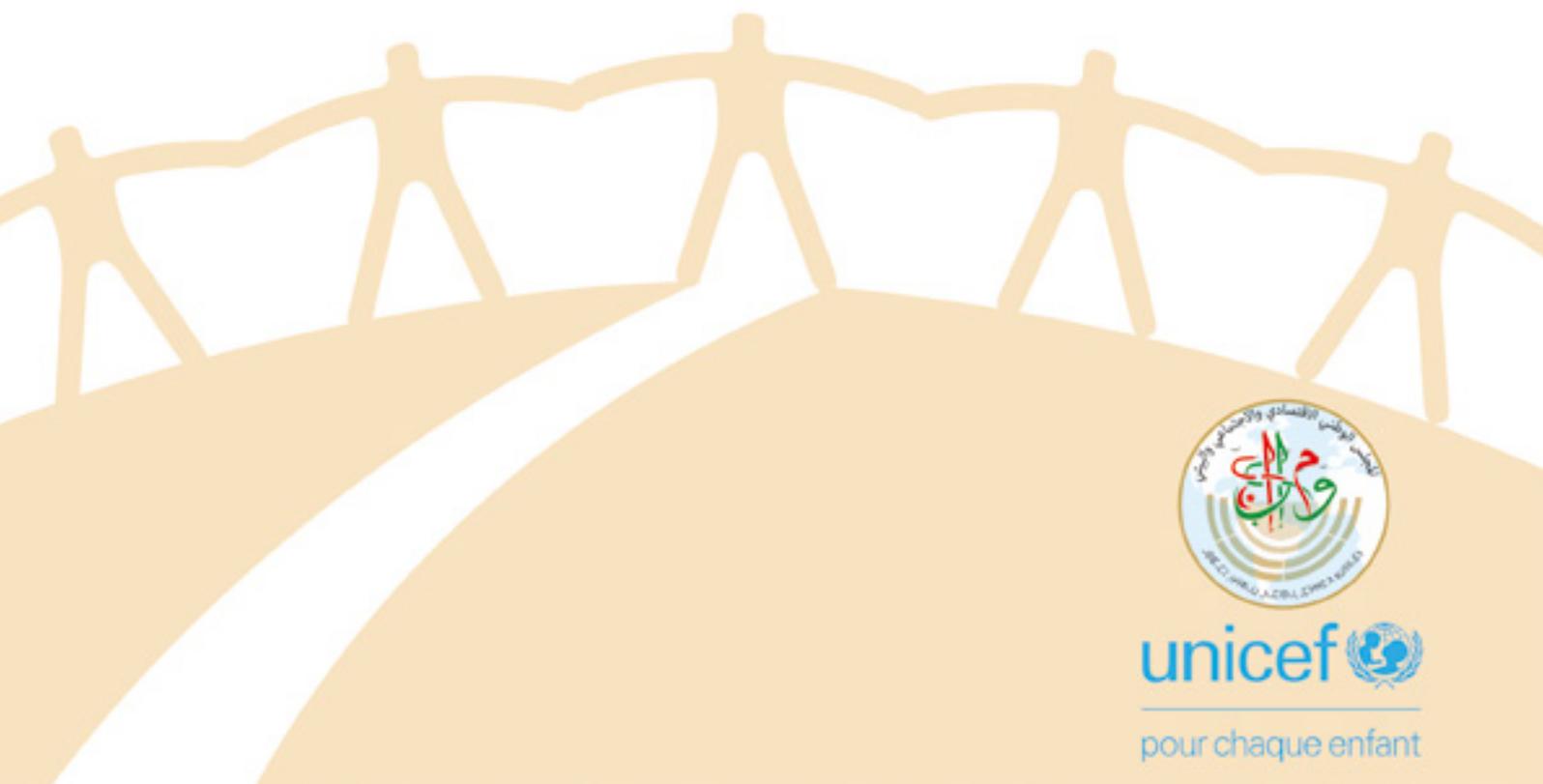
pour chaque enfant



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTE THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT COGNITIF

Enfants de 2 à 15 ans



unicef

pour chaque enfant



Sommaire

Introduction	5
1. État des lieux	7
A. Développement Cognitif au Préscolaire (2 à 5 ans)	7
i. Connaissances acquises	7
ii. Soutien familial	8
iii. Fréquentation préscolaire	9
B. Développement Cognitif à l'Enseignement Scolaire (6 à 15 ans)	10
i. Fréquentation scolaire	11
ii. Réussite scolaire	11
iii. Qualité du système scolaire	12
iv. Activités extrascolaires	12
C. Santé Mentale et Handicap	14
2. Revue des politiques publiques	17
A. Développement Cognitif au Préscolaire (2 à 5 ans)	17
i. Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015	17
ii. Stratégie nationale pour le développement de la petite enfance 2015-2020	17
B. Développement Cognitif à l'Enseignement Scolaire (6 à 15 ans)	18
i. Réforme du système éducatif 2003	18
ii. Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015	19
iii. Cadre stratégique 2016-2030 « l'école algérienne : les défis de la qualité »	19
C. Santé Mentale et Handicap	20
3. Adéquation des politiques aux besoins	23
A. Éléments introductifs	23
B. Grille d'analyse - Adéquation des PSP aux Besoins	24
Bibliographie	30
Liste des participants	30

Liste des graphiques

Graphe 01 : % des enfants âgés de 3-4 ans privés en «Connaissances acquises» en 2012

Graphe 02 : % des enfants âgés de 3-4 ans privés en «Soutien familial dans l'apprentissage», 2012

Graphe 03 : % des enfants âgés de 2 ans privés en «Support d'apprentissage» en 2012

Graphe 04 : Taux de privation en éducation par âge en 2012

Graphe 05 : % des enfants âgés de 5-15 ans privés en «Fréquentation scolaire» en 2012

Graphe 06 : % des élèves n'ayant pas atteint le niveau 2 de compétence

Graphe 07 : Taux de participation en % par activités détaillées des enfants âgés de 12 -14 ans et par sexe, 2012

Graphe 09 : Nombre d'heures moyen par participant des enfants âgés de 12 -14 ans selon les activités détaillées et le sexe, 2012

Graphe 09 : AVCI pour troubles mentaux, usage de substances et violence auto-infligée par 1000 enfants de 5 à 14 ans-2016

Graphe 10 : Prévalences d'usage de substance psycho-actives chez les moins de 15 ans par substance- en %-2016

Introduction

La présente note fait un état des lieux du développement cognitif des enfants de 2 à 15 ans en Algérie, identifie les principaux défis auxquels se heurte le pays, passe en revue les politiques déjà adoptées pour relever ces défis et identifie les lacunes qu'il conviendrait de combler pour améliorer le développement cognitif des enfants.

Le développement cognitif fait référence à l'évolution de fonctions comme l'intelligence, la mémoire, le langage ou la numération. Chez l'enfant, l'interaction avec l'environnement physique et socioculturel est particulièrement importante pour un bon développement cognitif. Le milieu familial est le premier milieu éducatif où l'enfant puise les éléments essentiels de son développement et de son épanouissement ultérieurs. L'école joue également un rôle très important, transmettant des connaissances spécifiques.

Ce travail a pour objet de décrire les conditions dans lesquelles les enfants algériens de 2 à 15 ans développent leurs potentiels cognitifs; le rôle que jouent les acteurs, notamment la famille et l'école ; l'équité dans l'accès à des conditions de développement cognitif de qualité ainsi que la situation au regard de la santé mentale des enfants. Ainsi, elle affine l'analyse N-MODA avec un état des lieux qui identifie les enjeux, les groupes les plus vulnérables ainsi que les politiques mises en place en Algérie actuellement pour répondre à ces enjeux.

Elle est élaborée dans le cadre du programme de coopération que le Conseil national économique et social (CNES) mène avec l'UNICEF. Elle est construite principalement sur la base des résultats de N-MODA¹ Algérie², des sources nationales et internationales de données et d'analyse, et sur l'exploitation des diverses stratégies et programmes mis en place. Cette note abordera la problématique du développement cognitif en trois segments : Préscolaire (2 à 5 ans), Enseignement scolaire obligatoire (6 à 15 ans) et Troubles et handicaps.

1 MODA : Multiple Overlapping Deprivation Analysis.

2 Pour rappel dans le cadre de ce partenariat, le CNES a élaboré selon une approche universelle développée par le bureau d'étude Unicef intitulée « Analyse du chevauchement des privations multiples », un modèle national d'équité sociale désigné par l'acronyme.

unicef

pour chaque enfant



1. État des lieux

A. Développement cognitif au préscolaire (2-5 ans)

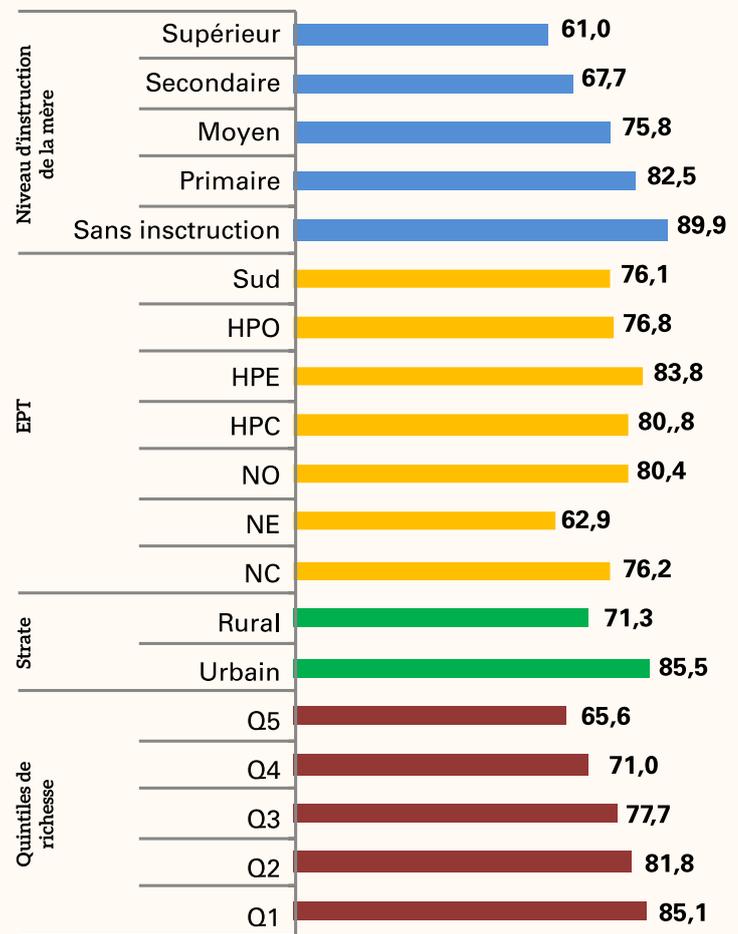
Selon l'OMS, le développement cognitif antérieur à la scolarisation est un facteur important de la réussite scolaire³. Le N-MODA Algérie a abordé le développement cognitif via trois indicateurs : connaissances acquises⁴, soutien familial dans l'apprentissage⁵ et support d'apprentissage⁶. Il a été obtenu que 55,6 % des enfants de 2 à 4 ans sont privés d'un bon développement cognitif. Ce résultat sera décliné par indicateurs dans la suite de la note. Cette section va débiter par une description des capacités cognitives des jeunes enfants, puis examinera trois facteurs de réussite déterminants : les difficultés d'apprentissage, le soutien familial et la fréquentation préscolaire. Les deux premiers paramètres sont tirés des résultats de N-MODA.

i. Connaissances acquises

En termes de capacités cognitives acquises par les enfants, il a été relevé que quatre enfants sur cinq de la tranche d'âge des 3-4 ans⁷ ne possèdent pas le minimum de connaissances acquises, telles que définies par l'analyse N-MODA (l'enfant sait lire quatre lettres de l'alphabet et compter de 0 à 10). Décliné par variable de profils, il en ressort que le risque privation diminue nettement avec l'amélioration du bien-être économique de la famille et le niveau d'instruction de la mère.

On observe également d'importantes disparités géographiques. Le risque de privation est plus élevé dans le rural, dans les HPE et HPO et le Nord-Ouest.

Graphe 1 : % des enfants âgés de 3-4 ans privés en "Connaissances acquises" en 2012



Source : N-MODA- CNES

3 L'OMS le cite clairement: « Early child development (ECD), including health, physical, social/emotional and language/cognitive domains strongly influences basic learning, school success, economic participation, social citizenry and health» OMS, 2019.

4 Connaissances acquises: indique si l'enfant sait lire quatre lettres de l'alphabet et compter de 0 à 10.

5 Soutien familial dans l'apprentissage: renseigne sur l'interrelation de l'enfant avec son milieu familial à travers les activités d'apprentissage et d'éveil qu'entretiennent les membres de la famille avec l'enfant (lire des livres ou regarder des livres illustrés, raconter des histoires, chanter des chansons, jouer avec l'enfant, emmener en promenade en dehors de la maison, passer du temps avec l'enfant à nommer, à compter et/ou à dessiner).

6 La variable « Support d'apprentissage» indique si un enfant dispose d'un jouet.

7 Cet indicateur n'est applicable qu'aux enfants âgés d'au moins 3 ans.

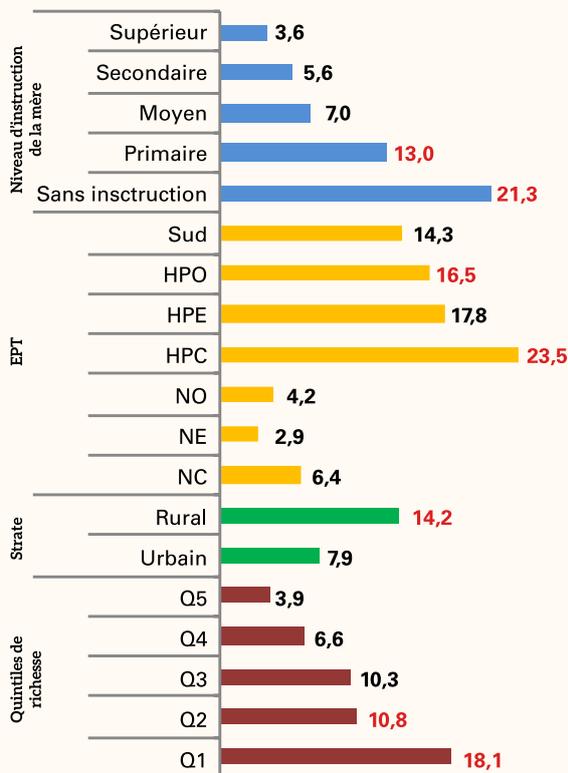
ii. Soutien familial

Le milieu familial constitue le premier milieu éducatif où l'enfant puise les éléments essentiels de son développement et de son épanouissement ultérieurs : C'est dans la famille où l'enfant apprend à parler, à manger, à interagir avec son milieu, à dessiner, à effectuer certains nombres d'opérations de la vie quotidienne et à réfléchir. Les deux indicateurs présentés ci-dessous sont repris de N-MODA. Ils renseignent les conditions au sein de la famille dans lesquelles l'enfant évolue :

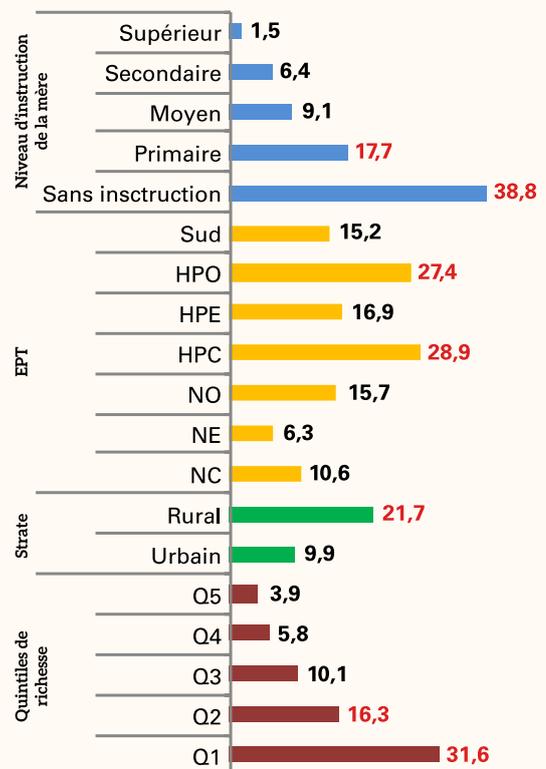
Un enfant de 3-4 ans est considéré comme **étant privé d'un soutien familial dans l'apprentissage** s'il a eu moins de trois activités ludiques avec les membres de sa famille pendant les trois jours précédant l'enquête⁸. En moyenne, 10,3% des enfants entre 3 et 4 ans ont subi des privations dans cette dimension en 2012. Pour les enfants de 2 ans, la disponibilité d'un soutien familial a été mesurée par **l'accès de l'enfant à un jouet fabriqué à la maison** ou à un jouet acheté. En 2012, 14,7 % des enfants de deux ans ont subi des privations dans cette dimension.

Décliné par variable de profil, il en ressort que pour les deux indicateurs la privation diminue nettement avec l'amélioration du bien-être économique et le niveau d'instruction de la mère. Parmi les enfants de 2 ans, les privations touchent respectivement 39 et 32% des enfants nés de mères sans instruction et issus du quintile le plus pauvre, contre seulement 4% des enfants du quintile le plus riche. En outre, les privations sont plus élevées dans le rural et dans les trois EPT de la région des Hauts plateaux et le Sud. Deux groupes très distincts se forment : le premier, constitué des EPT du Nord, avec des « faibles prévalences » ; le deuxième, il est formé par les trois EPT des Hauts plateaux et le Sud avec des prévalences très fortes.

Graphe 2 : % des enfants âgés de 3-4 ans privés en "Soutien familial dans l'apprentissage" en 2012



Graphe 3 : % des enfants âgés de 2 ans privés en "Support d'apprentissage" en 2012



Source : N-MODA- CNES

⁸ Les activités énumérées dans le questionnaire du N-MODA sont les suivantes : lire des livres ou regarder des livres illustrés, raconter des histoires, chanter des chansons, emmener l'enfant en promenade en dehors de la maison, jouer avec l'enfant, passer du temps avec l'enfant à nommer, à compter et/ou à dessiner.

iii. Fréquentation préscolaire

Le préscolaire permet à l'enfant de développer ses facultés, de lui faciliter l'interaction avec l'extérieur et lui favorise, par conséquent, une bonne préparation à l'entrée à l'école⁹.

En Algérie, l'indice de développement du jeune enfant (IDJE)¹⁰ pour 2012 montre que 85% d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui suivent un programme d'éducation préscolaire sont en bonne voie de développement cognitif contre 67 % chez les enfants qui n'en fréquentent pas.

Durant l'année scolaire 2012-2013, seuls 17% des enfants âgés de 3 à 5 ans ont fréquenté un établissement **d'enseignement préscolaire**. Cette fréquentation s'est effectuée avec un écart important entre le milieu urbain et le milieu rural avec des proportions respectives de 23% et de 7%, de même que pour les espaces de programmation, les HPC et les HPO s'avérant particulièrement défavorisés avec des taux de fréquentation de seulement 6% et 8% respectivement. La fréquentation du préscolaire augmente avec le niveau d'instruction de la mère et le bien-être économique de la famille : elle est de l'ordre de 35% pour les enfants dont la mère est du niveau d'instruction supérieur contre 5% dont la mère est sans instruction et elle est de 7% pour les enfants appartenant aux ménages du quintile le plus pauvre et de 31% dans le quintile le plus riche.

Quant à l'éducation préparatoire, elle est destinée aux enfants âgés de 5 ans de manière facultative. Elle a connu, depuis 2011, un développement sensible. L'enquête MICS4 (2012) montre bien que 50% des enfants inscrits en première année en 2012-2013 ont bien suivi un enseignement durant l'année précédant leur scolarisation.

Cette proportion a atteint 53% en 2018, pour une population scolarisable estimée à 933.181 enfants (dans les établissements publics de l'enseignement primaire seulement). Cette proportion a été près de 56% en 2017 avec une population scolarisable de 916.311 enfants.

Ainsi, l'accès universel à l'éducation préparatoire, qui garantit au minimum une année de préparation à la scolarité à tous les enfants, demeure un grand défi pour notre système éducatif.

⁹ En Algérie, le préscolaire est assuré par diverses institutions selon deux formules : (i) l'enseignement préparatoire d'une durée d'une année, destiné aux enfants de cinq ans. Il est assuré par le Ministère de l'Éducation Nationale et (ii) l'enseignement nommé « préscolaire » d'une durée de trois années. Il est à la charge de plusieurs intervenants institutionnels dont les plus importants sont : le Ministère des Affaires Religieuses, le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales ainsi que par de grandes entreprises publiques en faveur des enfants de leurs employés et les structures privées.

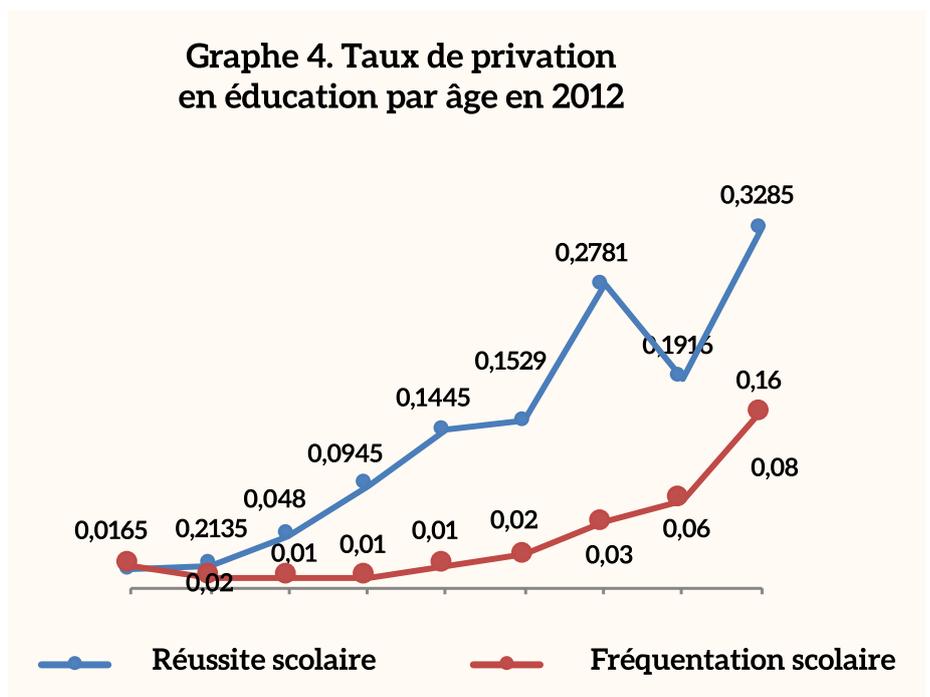
¹⁰ L'indice de développement du jeune enfant (IDJE), conçu par l'Unicef, calculé sur les données de MICS4, est composé des quatre domaines suivants : -1 alphabétisme et capacité de calcul, -2 capacité physique (si les enfants peuvent attraper un petit objet par terre avec deux doigts), -3 socio-émotionnel (les relations avec d'autres enfants) et -4 apprentissage (capable de suivre des instructions simples). Cet indice est ensuite calculé comme le pourcentage des enfants qui sont sur la bonne voie de développement dans au moins trois de ces quatre domaines.

Principales conclusions

- **55,6% de l'ensemble des enfants âgés de 2 à 4 ans en Algérie sont privés d'un bon développement cognitif**, tel que défini par l'étude N-MODA. Un chiffre d'autant plus inquiétant que le développement cognitif à cet âge joue un rôle déterminant dans leurs résultats scolaires pendant l'enfance et l'adolescence, puis pour leur insertion sur le marché du travail à l'âge adulte.
- 80% de l'ensemble des 3-4 ans **n'ont pas acquis les capacités attendues pour leur âge**, telles que définies par l'étude N-MODA.
- Ces privations peuvent s'expliquer par :
 - Un manque de soutien dans l'environnement familial de l'enfant, en particulier pour le quintile le plus pauvre, au sein duquel :**
 - 32% des enfants de 2 ans ne disposent d'aucun jouet.
 - 18% des 3-4 ans ne sont pas suffisamment stimulés par des activités ludiques.
 - Un accès limité à l'enseignement préscolaire :** seuls 17% de l'ensemble des enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentent un établissement préscolaire. Au sein du quintile le plus pauvre, seuls 7% de l'ensemble des enfants ont accès à l'enseignement préscolaire.
- L'accès universel à l'éducation préparatoire, qui garantit au minimum une année de préparation à la scolarité à tous les enfants est garanti seulement pour la moitié des enfants.

B. Développement cognitif à l'enseignement scolaire (6 à 15 ans)

En Algérie, la scolarisation est obligatoire de l'âge de 6 à 16 ans révolu. La scolarisation primaire concerne les enfants de 6 à 10 ans, et la scolarisation dans le collège concerne ceux de 10 à 15 ans. La privation en éducation chez les enfants de 5 à 15 ans est appréhendée dans le N-MODA par deux indicateurs : « **Fréquentation scolaire** » et « **Réussite scolaire** » : nombre de redoublements selon le cycle d'enseignement ». Ces deux critères portent à 15,7% le taux d'enfants ayant eu des difficultés dans leurs parcours scolaires, ce qui pourrait entraîner une privation d'un bon développement cognitif à l'école. La privation en éducation, pour ces deux indicateurs, augmente considérablement avec l'âge (graphe ci-dessous)



Source : MICS 4 /
N-MODA 2012

i. Fréquentation scolaire

Les résultats de N-MODA montrent que 11,3% des enfants de 5-15 ans ne fréquentent pas l'école alors qu'ils sont en âge de scolarité obligatoire. La décomposition par variable de profil montre que, nonobstant la qualité d'acquisition scolaire, le parcours scolaire d'un enfant est assez sensible aux facteurs sociaux et matériels dans lesquels il évolue. Ainsi, la proportion d'enfants souffrant de privations en éducation est bien plus élevée au sein des quintiles les plus pauvres et parmi les enfants dont les parents ont eux-mêmes un faible niveau d'instruction. Les garçons sont plus touchés que les filles, avec un taux de privation en éducation de 18%, contre 14% chez les filles.

La fréquentation scolaire diminue avec l'âge des enfants : le taux net de fréquentation primaire ajusté est égal à 97,5% pour les enfants de 6 à 10 ans, alors qu'il est de l'ordre de 79% pour les enfants de 11 à 17 ans. Ces chiffres reflètent un problème de décrochage scolaire.

Dans le cycle primaire, la problématique de l'abandon scolaire semble s'amplifier dans le temps dont le taux a progressé de 1,8% en 2000 à 2,4% en 2015¹¹. Ce phénomène est d'autant plus délicat et inquiétant lorsqu'il touche des enfants de niveau primaire où les atouts cognitifs nécessaires à la vie devront être acquis. Par EPT, le taux d'abandon en 2015 variait entre un maximum de 4% dans le Grand-Sud et un minimum de 1,6% dans le Nord-Est. Par genre, le taux d'abandon des filles dépasse celui des garçons sur l'ensemble des espaces de programmation. C'est dans le Grand-Sud que le taux des filles est le plus élevé avec 5,4%, soit 3 points de plus par rapport à celui des garçons.

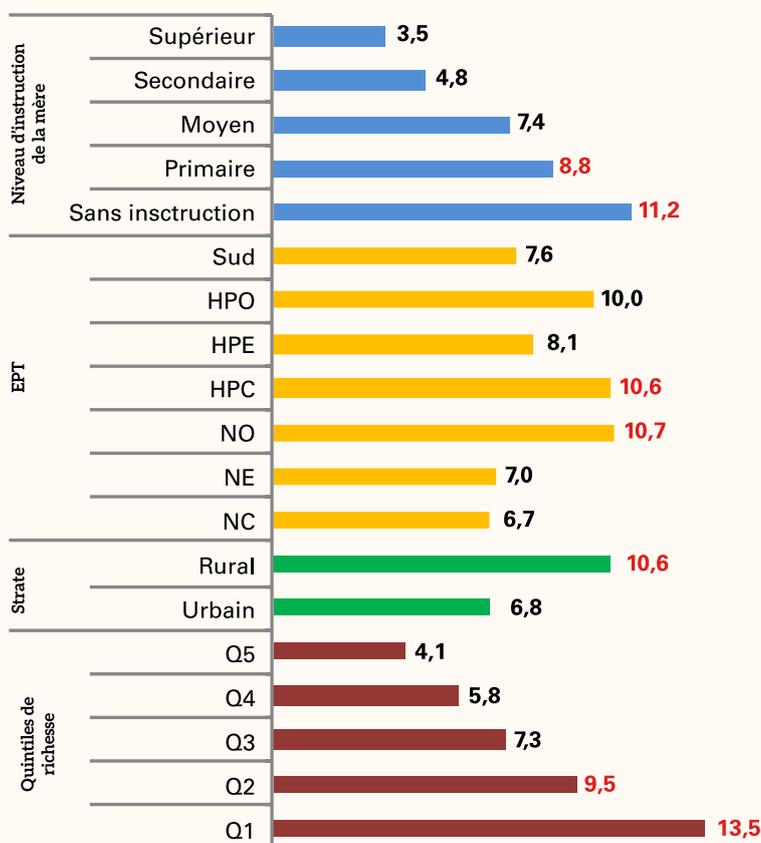
Dans le cycle moyen, la proportion des élèves qui abandonnent l'école demeure relativement importante (9% en 2015 parmi les moins de 15 ans), bien qu'elle soit en baisse depuis 2000 (12%) et 2008 (11%). Par EPT, en 2015, ce taux varie entre 11% dans le Grand-Sud et près de 8% dans la région du Nord-centre. Contrairement au cycle primaire, le cycle moyen enregistre par ailleurs un taux de décrochage scolaire bien plus élevé chez les garçons (11%) que chez les filles (6%).

ii. Réussite scolaire

L'indicateur N-MODA de la réussite révèle que 8,2% des enfants de 6 à 15 ans ont connu au moins plus d'une année de retard par rapport à un parcours scolaire normal. L'impact élevé des paramètres socioéconomiques sur la fréquentation scolaire est le même pour la réussite scolaire.

L'analyse des données du rendement scolaire¹² nous renseigne que dans **le cycle primaire**, les redoublements sont à hauteur de 6% en 2015. Les filles sont moins exposées (taux de redoublement de 4,3%) que les garçons (8%). **Dans le moyen**, près d'un élève sur cinq (18,9%) redouble au moins une fois en 2015. Par EPT, les taux affichés en 2015, sont élevés partout à travers le territoire national, variant entre 27% dans le Grand-Sud et 16,2% dans les Hauts-plateaux-est. Par genre, le taux de redoublement des garçons (25%) était supérieur à ceux des filles (13%) en 2015.

Graph 5 : % des enfants âgés de 5-15 ans privés en "fréquentation scolaire" en 2012



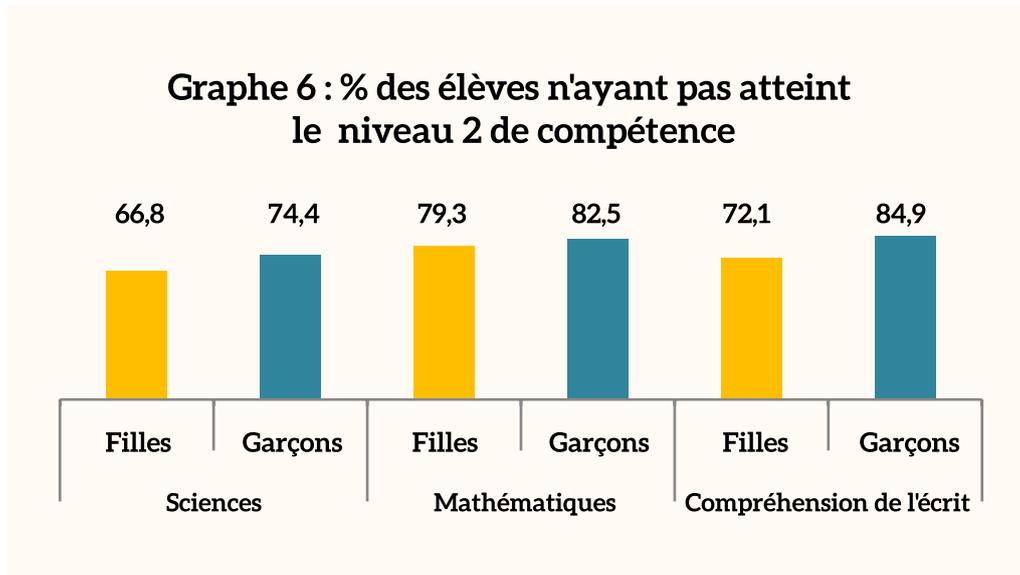
11 Source : Calcul du CNES à partir des données tirées des Annuaire statistiques du Ministère de l'éducation nationale

12 Idem que 11

iii. Qualité du système scolaire

Les enquêtes PISA¹³ auxquelles l'Algérie a participé dans sa version de 2015 fournissent des renseignements sur la qualité des acquis scolaires des enfants, l'inclusivité de l'école (accès) et l'égalité des chances. Sur les 70 pays et économies participant à l'édition de 2015, l'Algérie, avec un score de 376 points, est positionnée à la 69^{ème} place. À signaler que les sciences constituent le domaine majeur d'évaluation et la base sur laquelle les pays sont classés. La distribution des élèves par niveau de compétence en sciences révèle que seul un élève sur quatre (soit 28%) parvient à atteindre le niveau 2 de l'échelle PISA requis de son âge¹⁴. Pour la proportion d'élèves performants et très performants (du 3e au 6e niveau), elle est de 6,5%.

La même performance est enregistrée dans les mathématiques et compréhension de l'écrit pour lesquelles l'Algérie s'est classée en bas de l'échelle. Par sexe, l'écart au-dessous du niveau 2 est en faveur des filles pour les trois disciplines



iv. Activités extrascolaires

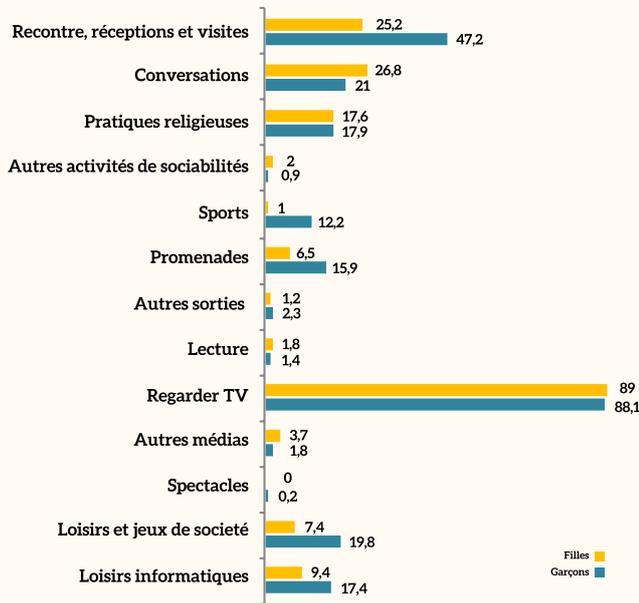
Les activités extrascolaires sont aussi une source d'apprentissage pour les enfants. Elles prennent plusieurs formes. L'analyse de l'emploi du temps des enfants, selon les données de l'Enquête nationale sur l'emploi du temps (ONS 2012), nous fournit des indications sur l'occupation du temps extrascolaire des enfants. En dehors de deux rubriques « Sommeil & Repos » et « Études », pour lesquelles les enfants âgés de 12 à 14 ans consacrent respectivement 11 et 6 heures quotidiennement, les activités les plus pratiquées sont celles associées aux loisirs et médias¹⁵ et tout particulièrement « Regarder la TV » ; neuf enfants sur dix regardent la TV avec un nombre d'heures moyen journalier de 3,7 heures pour les filles et 3 heures pour les garçons. En revanche, les enfants algériens, tout particulièrement les filles, sont très peu intéressés par l'activité sportive ; 1% des filles pratiquent du sport et 12% pour les garçons. Également, le même constat est relevé pour les activités à fort contenu culturel comme la « lecture » et les « spectacles ». En ce qui concerne les activités ménagères, on retrouve plus les filles que les garçons que ce soit en termes de pourcentage de participation ou du temps attribué.

¹³ Programme international pour le suivi des acquis des élèves Enquête réalisée périodiquement par l'OCDE. L'enquête cible de jeunes entre 15 ans et 3 mois et 16 ans et 2 mois scolarisés en 7^{ème} année au moins dans un établissement d'enseignement. Pour l'Algérie, elle a porté sur 6165 élèves. La version de 2015 a vu la participation de 70 pays dont 34 pays membres de l'OCDE ainsi que 38 pays et économies partenaires.

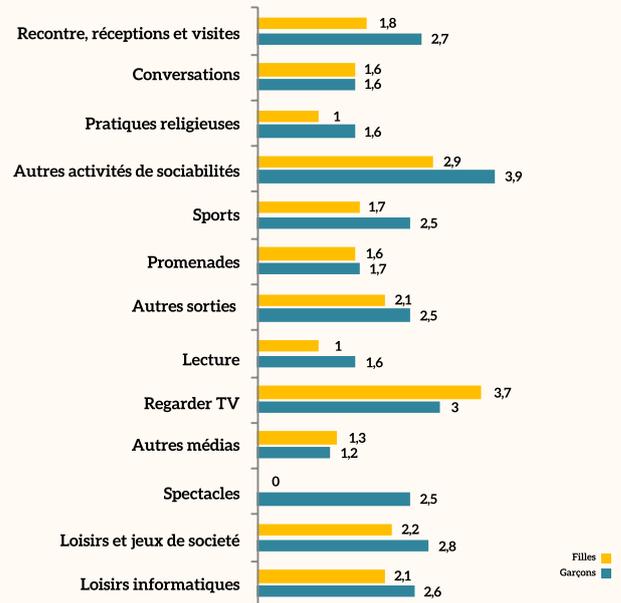
¹⁴ Le niveau 2, est considéré comme « le seuil de compétence que tous les élèves devraient avoir atteint à la fin de leur scolarité obligatoire ; ne pas atteindre ce seuil est très handicapant plus tard dans la vie ». Autrement dit, c'est le seuil à partir duquel les élèves commencent à montrer qu'ils possèdent les compétences qui leur permettent de faire face à des situations de la vie courante et de s'engager dans des questions en rapport avec la science en tant que citoyens informés/éveillés.

¹⁵ La rubrique « loisirs et médias » comporte plusieurs activités : regarder la TV, Loisirs et jeux de société, Loisirs informatiques, Autres médias.

Graphe 7 : Taux de participation en % par activités détaillées des enfants âgés de 12 -14 ans et par sexe, 2012



Graphe 8 : Nombre d'heures moyen par participant des enfants âgés de 12 -14 ans selon activités détaillées et sexe, 2012



Principales conclusions

- 11,3% des enfants ne fréquentent pas l'école alors qu'ils sont en âge d'être scolarisés (notamment les enfants de plus de 12 ans).
- 8,2% ont au moins un an de retard dans leur parcours scolaire.

• Il existe **de fortes inégalités entre les catégories socioéconomiques**. Les enfants issus de ménages pauvres et/ou peu instruits présentent un risque bien plus élevé de privations en éducation, une tendance d'autant plus inquiétante qu'elle favorise la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et entrave la mobilité sociale.

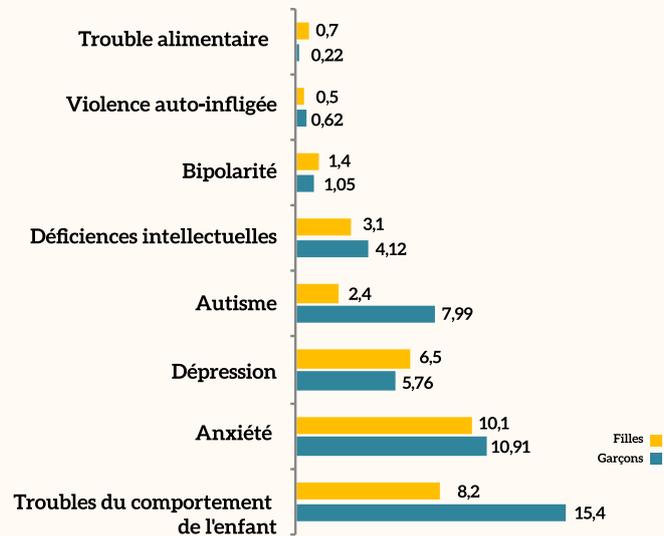
• **La qualité du système éducatif est faible en Algérie par rapport à d'autres pays** : sur les 70 pays participants à l'enquête PISA, l'Algérie s'est classée en sciences, en mathématiques et compréhension de l'écrit, à la 68^{ème}, 69^{ème} et 67^{ème} place. En moyenne, seuls 24% des étudiants algériens parviennent à atteindre le niveau minimum requis pour leur âge selon PISA.

• Les enfants **de 5 à 15 ans passent une grande partie de leur temps extrascolaire** à regarder la télévision, tandis que seuls 12% des garçons et 1% des filles pratiquent une activité sportive régulière. Ces chiffres sont d'autant plus alarmants que l'exercice physique est indispensable au développement d'un enfant en bonne santé.

C. Santé mentale et handicap

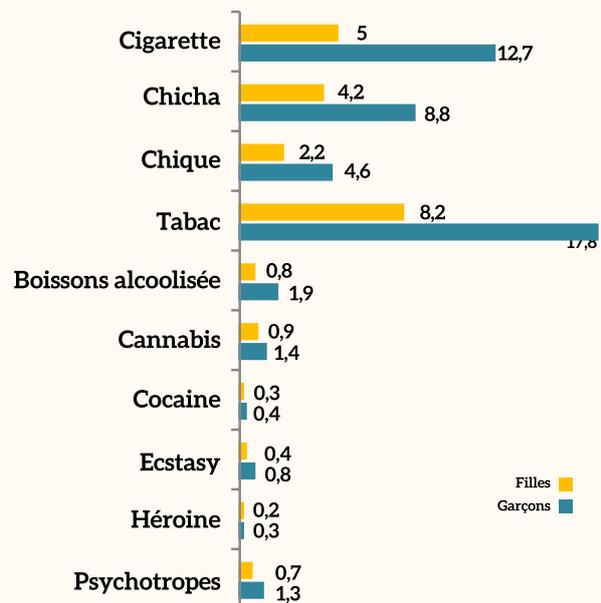
D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), entre 10 et 20% des enfants et des adolescents souffrent de problèmes de santé mentale. S'ils ne sont pas traités, ces problèmes peuvent affecter leur développement, leurs résultats scolaires et leur capacité à mener une vie épanouie et productive à l'âge adulte¹⁶. Les mesures DALY¹⁷ de l'OMS¹⁸ fournissent un indicateur du nombre d'années de vie en santé perdues à cause d'une maladie ou d'un comportement dangereux pour les enfants. Les problèmes de santé mentale constituent une préoccupation sanitaire parmi les enfants et adolescents en Algérie. Les DALY de la catégorie « troubles mentaux, usage de substances et violence auto-infligée » montrent que les principaux problèmes de santé mentale affectant les enfants de 5 à 14 ans en Algérie sont les troubles du comportement, l'anxiété, la dépression, l'autisme et les déficiences intellectuelles.

Graphe 9 : AVCI pour troubles mentaux, usage de substances et violence auto-infligée par 1000 enfants de 5 à 14 ans-2016



Les troubles du comportement et l'usage de substances découlent souvent de problèmes de santé mentale non traités, comme la dépression et l'anxiété¹⁹. Si l'on ne dispose pas de données détaillées sur les troubles du comportement, l'enquête MedSPAD²⁰ Algérie fournit des informations sur l'usage de substances parmi les adolescents de moins de 15 ans, qui indiquent que 17,8% de ces enfants ont déjà consommé du tabac par le passé, 12,7% de la cigarette, 8,8% de la chicha, près de 2% ont déjà pris de l'alcool, 1,4% du Cannabis et 1,3% des comprimés psychotropes. La prévalence particulièrement élevée du tabac, de la cigarette, de la chicha et de la chique affecte près d'un enfant sur cinq et son inflexibilité devrait à ce titre constituer une priorité pour les décideurs politiques. La consommation d'alcool et de drogues illicite se situe en revanche à un niveau relativement faible, n'affectant qu'un enfant sur 100.

Graphe 10 : Prévalences d'usage de substance psycho-actives chez les moins de 15 ans par substance- en %-2016



16 https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/mental_health/fr/

17 Est le diminutif de « Disability-Adjusted Life Years », ou Années de Vie ajustée sur l'Incapacité (AVCI).

18 Source : https://www.who.int/mental_health/mhgap/evidence/child/en/

19 https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/mental_health/fr/

20 Enquête scolaire Méditerranéenne sur l'usage d'alcool, de tabac et d'autres drogues en milieu scolaire « MedSPED Algérie 2016 » - élaborée par : Groupe Pompidou ; Conseil de l'Europe ; Centre National d'Études et d'Analyses pour la Population et le Développement (CNEAP) ; Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie- Ministère de l'Éducation Nationale (MEN).

Les enjeux liés aux questions de « Handicaps et troubles du fonctionnement » et de « Troubles émotionnels » ne sont pas analysés vu l'indisponibilité de données. À ce propos, il convient de signaler que les questionnaires MICS6 permettront de documenter cette problématique, avec des renseignements sur :

- Les difficultés pour marcher, prendre soin de lui, se faire comprendre, apprendre, se souvenir, se concentrer, changer sa routine, contrôler son comportement, se faire des amis
- Fréquence de l'anxiété, la nervosité, la préoccupation, la tristesse, la déprime.

Principales conclusions

- Les problèmes de santé mentale constituent une préoccupation sanitaire parmi les enfants et adolescents de 5 à 15 ans en Algérie, où ils sont principalement affectés par les troubles du comportement, l'anxiété et la dépression.
- En même temps, la consommation de tabac et de substances connexes atteint un niveau préoccupant dans cette tranche d'âge et son infléchissement devrait constituer une priorité politique.
- Le manque de données ne permet pas de tirer de conclusions au sujet des défaillances ni des troubles émotionnels.



2. Revue des politiques publiques

A. Développement cognitif au préscolaire (2 à 5 ans)

L'état des lieux a montré qu'il y a un accès limité au préscolaire avec de fortes disparités. Les enfants les plus à risque sont ceux du premier quintile de richesse, vivant au milieu rural et dans le Sud, et le Nord Est. Au niveau de l'environnement familial, il a été relevé que tous les enfants ne disposent pas de moyens didactiques appropriés ni de soutien familial dans leurs processus d'apprentissage. Cette dernière carence est bien plus prononcée au sein des groupes aux revenus les plus faibles et dans les EPT des Hauts Plateaux et le Sud.

i. Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015

Conçu par le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine, ce plan s'est donné quatre axes stratégiques dont le troisième est dédié au développement cognitif. Ces axes se présentent comme suit :

Droits de l'enfant : A l'horizon 2015, tous les enfants et les adolescents jouiraient davantage de leurs droits et participent au développement des politiques qui les concernent.

Stratégies adoptées : Développement d'une politique sociale intégrée de l'enfance en renforçant la législation nationale; Promotion et suivi des droits de l'enfant; Promotion de la participation des enfants et des adolescents.

Pour une éducation de qualité : Les enfants, les jeunes enfants et les adolescents bénéficient d'une éducation de qualité à tous les niveaux à l'horizon 2015

Stratégies adoptées : Renforcer la qualité et l'accès à l'éducation préscolaire et développer des programmes d'éducation de la petite enfance; Améliorer l'environnement scolaire dans tous les paliers.

ii. Stratégie nationale pour le développement de la petite enfance 2015-2020²¹

Cette stratégie n'est pas adoptée au plan politique. Elle est seulement citée pour avoir une idée des domaines d'intervention qui ont été arrêtés par les experts et les cadres techniciens des ministères impliqués dans le développement de la petite enfance comme étant axes stratégiques.

Neuf axes stratégiques sont inscrits dans cette stratégie dédiée aux enfants de moins de 8 ans. Ci-dessous, les deux axes cités sont étroitement liés au développement cognitif des enfants de 3 à 8 ans. Il a été associé à chaque axe les cibles qui devraient être atteintes en 2020.

Axe /Activités et services de 36 à 72 mois : Assurer le développement des potentialités et l'émergence des compétences de l'enfant dans un environnement épanouissant et protecteur.

- **Objectif :** Garantir un développement harmonieux grâce à un accès équitable aux services et infrastructures dédiés à la petite enfance.

- **Cibles à atteindre en 2020 :**

- 40% d'enfants âgés de 36 à 59 mois suivant un programme préscolaire en 2020.

- Atteindre en 2020 un pourcentage de 80% d'enfants âgés de 36 à 59 mois en bonne voie de développement selon le score de l'indice de développement du jeune enfant du MICS (70,2% en 2012-2013).

- Les règles pour l'enregistrement et l'octroi des agréments pour tous les établissements préscolaires seraient élaborées et adoptées en 2016.

²¹ Cette stratégie a été conçue dans un cadre multisectoriel, sous le pilotage du ministère de l'éducation nationale et en partenariat avec l'UINCEP. Elle n'a pas été validée au plan politique pour sa mise en œuvre.

- Les normes des tailles de classes et des ratios enseignant / élève seraient atteintes à l'horizon 2017. Ce ratio serait de : 1/10 pour les enfants d'âge préscolaire (37 à 60 mois) et 1/12 pour l'année préparatoire (60 à 72 mois).

Axe / Formation initiale et continue des prestataires de services : Mettre en place des systèmes de formation initiale et continue au profit des intervenants auprès de l'enfant : équipes pluridisciplinaires, enseignants, parents, auxiliaires de vie scolaire, éducateurs, etc.

- **Objectif :** Pour une prise en charge de qualité du jeune enfant, des plans de formation seraient élaborés, mis en œuvre, évalués et actualisés au profit des intervenants.

- **Cibles à atteindre en 2020 :**

- 100% des professionnels en DPE

- o auront terminé toute la formation initiale et continue nécessaire pour leurs postes jusqu'en 2018.

- o seraient certifiés et recevraient une formation continue afin d'atteindre la ré-certification jusqu'en 2018.

- o auraient une licence et une formation spécialisée dans le développement de la petite enfance jusqu'en 2018.

B. Développement cognitif à l'enseignement scolaire (6 à 15 ans)

L'état des lieux a montré que l'école est peu inclusive ; les résultats de l'étude N-MODA indiquent que 15,7% des enfants de 5 à 15 ans souffrent de privations en éducation (11,3% ne fréquentent pas l'école régulièrement et 8,2% ont au moins un an de retard dans leur parcours scolaire). Dans ce contexte, il convient de noter que les enfants issus de ménages pauvres, de ménages peu instruits et/ou des trois EPT des Hauts-Plateaux courent un risque bien plus élevé de privations en éducation. Il s'agit d'une situation particulièrement inquiétante, dans la mesure où elle favorise la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et entrave la mobilité sociale.

Dans le même ordre d'idée, les résultats de PISA indiquent que 21% d'enfants de 15 ans ne sont pas scolarisés et que parmi les scolarisés, il y a 71% qui se situent au-dessous du niveau 2 de compétence²².

Ceci pose le double problème d'acquis scolaire dans une proportion alarmante et celui de l'égalité des chances. Principe fondateur de notre politique éducative, l'égalité des chances est donc loin d'être concrétisée. Ainsi, promouvoir la qualité de l'enseignement à tous devrait donc constituer une priorité politique.

Loi d'orientation n°08-04 de 2008 sur l'éducation nationale : a fixé les dispositions fondamentales régissant le système éducatif national (venue compléter l'ordonnance 1976 qui a été le cadre de référence de l'éducation et de la formation en Algérie) :

- La généralisation de l'école fondamentale.
- L'obligation d'enseignement aux enfants âgés de six ans à seize ans révolus.
- La gratuité de l'enseignement à tous les niveaux.
- L'organisation de l'enseignement préparatoire.
- L'arabisation générale des différents paliers de l'enseignement ayant pour but l'uniformisation du système éducatif qui était, avant cette ordonnance, une juxtaposition de deux langues d'enseignement : l'Arabe et le Français.

²² Il est considéré dans le programme PISA comme le seuil d'inclusion que tous les élèves devraient atteindre à la fin de leur scolarité obligatoire. La problématique des abandons et des redoublements scolaires est alarmante

i. Réforme du système éducatif 2003 :

- **Objectif** : Modernisation des dispositifs pédagogiques.
- **Défis** :
 - Renforcer la démocratisation de l'enseignement par l'élargissement de l'offre.
 - Améliorer la qualité des enseignements par : le lancement du préscolaire, la modulation de la durée des études, la refonte pédagogique et l'usage des Technologies d'Informations et de Communications (TIC).
 - Promulguer une loi d'orientation sur l'éducation.

ii. Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015

Le Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015 comprend une série de mesures pertinentes pour les enfants en âge d'être scolarisés. Son troisième pilier, le développement cognitif, prévoit les dispositions suivantes pour les enfants de 5 à 15 ans :

Pour une éducation de qualité : Les enfants, les jeunes enfants et les adolescents bénéficient d'une éducation de qualité à tous les niveaux jusqu'en 2015.

Stratégies adoptées :

- Maintenir l'acquis de scolarisation obligatoire de l'ensemble des enfants âgés de 6 à 16 ans, lutter contre la déperdition scolaire et renforcer l'éducation inclusive.
- Réduire les disparités en matière de réussite scolaire et améliorer l'égalité des chances.
- Réguler les apprentissages et renforcer la recherche en éducation. Améliorer l'environnement scolaire dans tous les paliers.
- Mettre en place les conditions favorables à l'accès aux nouvelles technologies.
- Lutter contre l'analphabétisme, en particulier l'analphabétisme des filles.

iii. Cadre stratégique 2016-2030 « l'école algérienne : les défis de la qualité »

Objectif : Assurer un enseignement de qualité pour tous les enfants.

Priorités Retenues : agir sur(i) la déscolarisation pour tous les enfants de 6 à 15 ans, (ii) la déperdition scolaire en particulier pour les garçons dans le cycle moyen et (iii) la faiblesse du rendement.

Leviers :

- **La refonte pédagogique** : il s'agit d'installer de nouveaux comportements pédagogiques appelant à des changements non seulement dans les contenus disciplinaires, mais aussi dans leur conception, leur organisation, leur application et leur évaluation.
- **La gouvernance** : adopter une démarche de projet à tous les niveaux d'exécution de la politique éducative en faisant appel au **management participatif**, au **principe d'obligation des résultats** et à la **modernisation des moyens** dans le but d'améliorer les modes de gestion pédagogique, administrative et financière.

À cet effet, deux (02) institutions d'appui au système éducatif sont prévues :

- La première est une institution de concertation : le Conseil National de l'Éducation et de la Formation qui permettra à tous les acteurs concernés de s'exprimer et de débattre sur les questions éducatives.
- La deuxième est une institution de régulation : l'Observatoire National de l'Éducation et de la Formation, institution d'expertise, d'évaluation et de prospective éducatives.

- **La professionnalisation des personnels par la formation par deux mécanismes :**

- L'élaboration d'un plan national stratégique de formation des personnels de l'éducation nationale en vue d'en faire une véritable pépinière de formation de la future élite du corps enseignant avec l'implication des instituts nationaux d'éducation.
- Réviser les cahiers des charges des Écoles normales supérieures (ENS) pour les adapter aux réels besoins du futur enseignant et de le former autant sur le plan académique et que sur le plan psychopédagogie.

C. Santé mentale et handicap

L'état des lieux a révélé que l'un des problèmes auxquels sont confrontés les enfants et adolescents de moins de 15 ans est la santé mentale, en particulier, les troubles du comportement, l'anxiété, la dépression, l'autisme et les déficiences intellectuelles. La santé mentale est une composante essentielle du bien-être des enfants qui impacte grandement leur développement cognitif. Il est reconnu qu'une bonne santé mentale des enfants et des adolescents est indispensable dans le cadre de leur participation active à la vie économique et sociale et il est prouvé que les troubles mentaux qui surviennent à un jeune âge peuvent se traduire par un déséquilibre permanent dans la vie adulte. Plusieurs facteurs de risque peuvent influencer sur la santé mentale de l'enfant tel que son milieu social, à savoir : l'école et la famille. Ainsi, les conflits familiaux ou le décès d'un membre de la famille, l'administration insuffisante des soins, l'utilisation des substances psychoactives mais aussi l'échec scolaire, l'incapacité des écoles à offrir un cadre approprié pour appuyer la participation et l'apprentissage, peuvent constituer des facteurs de risque²³.

En janvier 2019, **une Commission Thématique dédiée à la santé mentale des enfants**, a été installée et placée sous la supervision de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfant. Constituée de pédopsychiatres, psychologues, éducateurs et journalistes, cette commission aura pour mission de rendre compte des problèmes inhérents à la santé mentale des enfants et adolescents, en réalisant une étude sur le terrain.

Le Plan National de Promotion de la Santé Mentale 2017-2020 tient en compte les besoins sanitaires et sociaux spécifiques à certains stades de la vie. Ainsi, l'axe 3, se focalise sur l'adaptation des stratégies de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale à toutes les étapes de la vie dont la petite enfance et l'enfance. Le Plan plaide aussi pour inclure la santé mentale dans les programmes de recherche en santé, y compris ceux relatifs aux enfants et adolescents.

Une série de mesures relatives à la santé mentale a par ailleurs été intégrée **au Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015** :

Promotion d'une existence meilleure et d'une vie plus saine : il a été prévu qu'à l'horizon 2015, les femmes, les enfants, les petits enfants et les adolescents bénéficient d'une santé de qualité, les enfants seraient développés aux plans intellectuel, psychologique, émotionnel et cognitif et ils seraient protégés contre le VIH/Sida et les IST.

Stratégies adoptées (entre autres) : Appuyer et consolider les programmes de prévention contre la toxicomanie et le tabagisme; apporter une aide spéciale aux enfants souffrant de troubles mentaux et psychologiques.

L'identification et l'évaluation précoce du handicap de l'enfant et des troubles d'humeur et de névrose qui se manifestent généralement au cours de l'âge scolaire permettent de mieux comprendre et de prédire leurs besoins afin de stimuler leur développement et de mettre en œuvre des programmes de prévention et d'intervention qui leur permettent de développer pleinement leur potentiel. A cet effet, **les unités de dépistage et de suivi (UDS) en milieu scolaire** jouent un rôle important vu qu'elles sont dotées de médecins et de psychologues. En 2017, on comptait 1829 UDS réparties à l'échelle nationale comprenant 2264 médecins, 1779 psychologues, 2084 chirurgiens-dentistes et 2479 paramédicaux.

23 Politiques et plans relatifs à la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent, OMS, 2005.

La prise en charge des enfants handicapés en milieu institutionnel se fait essentiellement dans **les établissements d'éducation et d'enseignement spécialisés pour enfants handicapés**²⁴ selon le type d'handicap. En 2018, on comptait 46 écoles pour enfants handicapés visuels et 26 écoles pour handicapés auditifs prenant en charge respectivement 1219 et 4000 enfants. A noter que 159 centres psychopédagogiques sont dédiés aux handicapés mentaux et 8 pour handicapés moteur prenant respectivement en charge 16 828 et 657 enfants. Par ailleurs, **des classes spéciales en milieu scolaire ordinaire** peuvent être ouvertes au profit des enfants handicapés ayant l'âge de la scolarité obligatoire, après une préparation préscolaire assurée par les établissements spécialisés²⁵.

En 2014 on comptait 177 classes de type intégrées sur le territoire national avec un effectif de 1044 élèves²⁶.

Par ailleurs, **un Comité National Intersectoriel de l'Autisme**²⁷, a été installé en 2016 dont la mission principale est de mettre en place un véritable plan relatif à l'autisme. Néanmoins, la prise en charge des enfants autistes se fait à travers : i) **les centres psychopédagogiques** pour enfants handicapés mentaux (2 963 enfants dont 465 bénéficiant d'une prise en charge précoce de 3 à 5 ans en début 2019), ii) **les 3 centres (expérimentaux) de prise en charge des enfants autistes** sur le territoire national (**Alger, Bouira et Constantine**) et qui prennent en charge près de 500 enfants, iii) **l'éducation intégrée, à travers l'ouverture de classes spéciales** pour enfants autistes en milieu scolaire ordinaire (**1 130 enfants y sont inscrits au titre de l'année scolaire 2018/2019**) et iv) les établissements associatifs de prise en charge des enfants autistes (25 centres créés par 17 associations sur le territoire national).

24 Centres placés sous tutelle du ministère de la solidarité nationale et régis par le Décret exécutif n° 05-12 du 4 janvier 2012 portant statut-type des établissements d'Éducation et d'enseignement spécialisés pour enfants handicapés. Ces établissements ont pour missions d'assurer l'éducation et l'enseignement spécialisés des enfants et adolescents handicapés, âgés de trois ans jusqu'à l'accomplissement de leur cursus scolaire.

25 Pour les classes spéciales qui accueillent les élèves ayant un handicap auditif ou visuel, sont appliqués les programmes d'enseignement officiels du secteur de l'éducation nationale suivant les méthodes, les moyens et les techniques adaptés selon le cas de chaque handicap. Cependant, pour les classes spéciales qui accueillent les élèves ayant un handicap mental léger, les programmes d'éducation et d'enseignement spéciaux relevant du secteur de la solidarité nationale y sont appliqués

26 Source : RNDH 2015-2013, CNES, 2016.

27 Ce plan n'ayant pas été encore mis en place, certaines actions sont mises en œuvre pour la prise en charge de cette problématique, comme la création de services de pédopsychiatrie pour améliorer le suivi et la prise en charge des enfants autistes à travers le pays.



3. Adéquation des politiques aux besoins

A. Éléments introductifs

Cette section s'attelle à porter quelques éléments sur l'adéquation de la réponse politique aux enjeux relevés pour chaque segment analysé. Pour cela, une grille d'analyse, constituée de quatre composantes, est élaborée comme suit :

Identification des faiblesses : retrace les principales conclusions tirées de la partie diagnostic. Elles renseignent sur le gap à accomplir entre les situations vécues et les besoins individuels ou les objectifs fixés par les PSP (Politiques, Stratégie, Plan).

Réponse politique(PSP)²⁸ : il s'agit d'examiner la pertinence de la réponse politique formulée vis-à-vis des enjeux identifiés par segment. En d'autres termes, dans quelle mesure ces besoins sont pris en compte dans l'élaboration des divers Politique-Stratégie et Programme (PSP). Pour cela, un descriptif des PSP est effectué, avec quelques indications sur les moyens mis en œuvre.

Actions mises en œuvre : indique ce qui est accompli, qu'il s'agisse de réalisations matérielles et/ou de mesures ayant une incidence financière, telles que des avantages fiscaux, des exemptions de frais, des aides financières, etc.

Éléments conclusifs : résume les principales conclusions tirées de l'examen de l'adéquation des PSP aux enjeux relevés.

Il convient de souligner que cette section est loin d'être exhaustive. Elle fournit quelques indications sur la réponse politique conçue et mise en œuvre. En effet, dans un exercice d'évaluation, dépassant forcément le cadre d'une note, il serait intéressant d'examiner, non seulement la pertinence des PSP aux enjeux relevés, mais également leur efficacité et leur efficience.

B. Grille d'analyse - Adéquation des PSP aux Besoins

Segmentation : Préscolaire

SEGMENTATION : PRÉSCOLAIRE		
Enjeux Écart par rapport aux objectifs politiques et/ou besoins individuels	Descriptif des PSP (Orientations stratégiques /Objectifs)	Actions mises en œuvre en relation avec les enjeux relevés
<p>- 55,6% des enfants de 2 à 5 ans sont privés d'un bon développement cognitif.</p> <p>- On relève un manque de moyens didactiques et de stimulation intellectuelle au sein des familles : un enfant de 2 ans sur trois (32%) ne dispose pas de jouet pour se distraire. Un enfant sur cinq (18%) de la tranche d'âge des 3-4 ans n'est pas régulièrement stimulé par des activités ludiques.</p> <p>- L'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'enseignement préscolaire est par ailleurs très limité, ne dépassant pas 17%. Les établissements préscolaires affichent un manque d'harmonisation du programme pédagogique et des qualifications requises pour le personnel pédagogique des éducateurs.</p> <p>- L'accès universel à l'éducation préparatoire pour les enfants de 5 ans est garanti pour la moitié des enfants seulement</p> <p>- Ces facteurs entraînent un faible niveau d'apprentissage : 77% de l'ensemble des 3-4 ans ne savent pas lire quatre lettres de l'alphabet ou compter de 0 à 10</p> <p>- Pour tous les indicateurs mentionnés, on observe de saisissants contrastes entre les catégories socio-économiques et les régions géographiques : les enfants du quintile de richesse le plus pauvre, ceux vivant au milieu rural et ceux des EPT du Sud, Nord-est sont les plus exposés aux privations. Les deux premières variables sont plus discriminantes.</p>	<p>Plan national d'actions pour les enfants (2008-2015)</p> <p>- Quatre axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des droits des enfants • Promotion d'une existence meilleure et d'une vie plus saine • Pour une éducation de qualité • Protection de l'enfant <p>- Adoption d'une loi-cadre relative aux enfants : loi N° 15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection des enfants, notamment de l'alinéa 3 de l'article 2.</p> <p>- Création de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE) en 2016. Chargé de protéger tout enfant de moins de 18 ans de toute situation portant atteinte à ses droits et de promouvoir ses droits.</p>	<p>- Nombre de salles de classe des établissements publics d'enseignement primaire, utilisées en préparatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2018 : 17.243 classes • 2019 : 16.901 classes <p>- Organisation de session de formation du réseau de journalistes algériens à la promotion des droits de l'enfant, sur le thème «Protection et promotion des droits de l'enfant et des médias.»</p>

Éléments conclusifs :

- Plus de la moitié des enfants d'âge préscolaire en Algérie sont privés d'un bon développement cognitif, souvent à cause d'un manque de stimulation intellectuelle au sein des familles. Aucune mesure n'a encore été expressément prise pour relever ce défi. **La mise en œuvre de politiques publiques favorisant le développement cognitif des enfants au sein de leur famille devrait donc constituer une priorité.**

- **L'accès aux établissements préscolaires est par ailleurs très limité** (17% seulement de l'ensemble des enfants) et **aucun grand projet n'a été annoncé pour renforcer l'offre préscolaire dans le public**, notamment l'enseignement préparatoire pour aboutir à terme vers sa généralisation. Le programme pédagogique dans le préscolaire dispensé par les plusieurs intervenants (écoles publique et privée, mosquée, crèches, associations...) n'est ni unifié et ni officiel.

- Une Stratégie nationale pour le développement de la petite enfance a été élaborée dans un cadre multisectoriel sous le pilotage du ministère de l'Éducation nationale. Cette Stratégie contient une série de dispositions visant à améliorer l'accès à l'enseignement préscolaire et à en améliorer la qualité. Jusqu'ici, toutefois, cette stratégie n'a pas été adoptée au plan politique. Enfin, il n'existe pas de Plan national d'action pour les enfants. Celui de 2008-2015 n'a pas été reconduit ni renouvelé.

Segmentation : Enseignement Scolaire

SEGMENTATION : ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
Enjeux- Écart par rapport aux objectifs politiques et/ou besoins individuels	Descriptif des PSP (Orientations stratégiques / Objectifs)	Actions mises en œuvre en relation avec les enjeux relevés
<p>- L'inclusivité de l'école : 21% des enfants ne sont pas scolarisés à 15 ans. 11,3 % de l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas.</p> <p>- Faible qualité du système scolaire: sur les 70 pays participants à l'enquête PISA, l'Algérie s'est classée en sciences, en mathématiques, et compréhension de l'écrit, à la 68e, 69e et 67e place respectivement avec de fortes proportions d'élèves qui n'ont pas atteint le niveau 2 requis en sciences (71%), mathématiques (81%) et compréhension de l'écrit (79%) à l'enquête PISA reconnue internationalement. De plus, 8,2% de l'ensemble des enfants ont au moins un an de retard dans leur parcours scolaire.</p> <p>- L'excellence à l'école : la proportion d'élèves ayant atteint ou dépassé le niveau 4 de l'enquête PISA est minimale en sciences (1%), mathématiques (1%) et compréhension de l'écrit (0,5%).</p> <p>- Égalité des chances : la réussite scolaire dépend largement de l'environnement socio-économique de l'enfant. Les enfants issus du quintile le plus pauvre, dont la mère est non instruite, vivant au milieu rural et les trois EPT de la région des</p>	<p>Réforme du système éducatif 2003 portée par la loi d'orientation n°08-04 de 2008 sur l'éducation nationale</p> <p>«l'Enseignement fondamental assure un enseignement commun à tous les élèves, leur permettant d'acquérir les savoirs fondamentaux nécessaires et les compétences essentielles pour leur permettre soit la poursuite de leur scolarité dans le niveau d'enseignement suivant, soit leur intégration dans l'enseignement et la formation professionnels, soit la participation à la vie de la société».</p> <p>Cadre stratégique 2016-2030 «l'école algérienne : les défis de la qualité»</p> <p>Assurer un enseignement de qualité pour tous les enfants, en agissant sur trois dysfonctionnements jugés comme étant prioritaires : (i) la déscolarisation pour tous les enfants de 6 à 15 ans, (ii) la déperdition scolaire en particulier pour les garçons dans le cycle moyen et (iii) la faiblesse du rendement.</p> <p>Les leviers choisis sont en nombre de trois : (i) la refonte pédagogique, (ii) la gouvernance, et (iii) la professionnalisation des personnels par la formation.</p>	<p>Renforcement du secteur en termes de ressources humaines et d'infrastructures:</p> <p>- Lancement d'un Plan National de Formation (PNF) qui s'étalera jusqu'à fin 2020 : Formation de pas moins de 150.000 enseignants, au cours des 5 dernières années.</p> <p>- Organisation de plusieurs concours de recrutement des enseignants dans les différentes spécialités pour les trois cycles (19.262 postes en 2015, 28.000 postes en 2016, 10.000 postes en 2018)</p> <p>- Renforcement des établissements scolaires par des classes en préfabriqué (chalets) en tant que mesure temporaire. En 2017-2018 : 233 écoles primaires, 83 collèges et 104 lycées.</p> <p>Refonte pédagogique</p> <p>- Installation en 2017 du Conseil national des programmes, comme une instance nationale consultative chargée d'émettre des avis et faire des propositions sur toute question relative aux programmes, méthodes, horaires et moyens d'enseignement</p> <p>- Améliorer le matériel didactique : mise en œuvre des nouveaux programmes et manuels/réécriture de manuels.</p> <p>- Finalisation par le Conseil National des Programmes «CNP» du cadre référentiel de compétences que l'élève doit acquérir dans chaque discipline durant les trois cycles d'enseignement.</p> <p>Numérisation progressive du mode de fonctionnement managérial de l'éducation ainsi que son offre pédagogique dans les classes et les établissements scolaires :</p> <p>- Signature de quatre (04) conventions en 2016 entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Poste et des Technologies de l'information (PTIC) : management d'information de l'éducation, numérisation du contenu pédagogique, bibliothèque numérique, plate-forme de formation à distance</p> <p>- Numérisation du secteur éducatif : création des adresses électronique, raccordement des établissements éducatifs à l'Internet (connexion de 27 000 établissements scolaires), établissement d'un nouveau système informatique pour l'administration du système éducatif.</p>

SEGMENTATION : ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
Enjeux- Écart par rapport aux objectifs politiques et/ou besoins individuels	Descriptif des PSP (Orientations stratégiques /Objectifs)	Actions mises en œuvre en relation avec les enjeux relevés
<p>Hauts-plateaux et le Sud sont systématiquement défavorisés. Il est urgent de réduire ces inégalités pour garantir que le système éducatif promeuve au maximum la mobilité sociale.</p> <p>- Les loisirs de la plupart des enfants en âge d'être scolarisés ne sont guère source de stimulation cognitive. La télévision constitue leur occupation principale, tandis que le sport n'est régulièrement pratiqué que par 1 garçon sur 10 et par 1 fille sur 100.</p>	<p>Plan d'actions du gouvernement 2020</p> <p>Le Plan d'actions prévoit plusieurs initiatives dans le domaine de l'éducation, consistant notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le décrochage scolaire et s'assurer que les enfants se conforment à l'obligation de scolarisation - Refondre le programme pédagogique - Améliorer la formation et les compétences professionnelles des professeurs. 	<p>Lutte contre les déperditions scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration en cours d'un plan national de lutte contre la déperdition scolaire et d'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage - Élaboration de guides méthodologiques élaborés pour prendre en charge de manière spécifique les difficultés de l'élève en 2017 - Élargissement des examens de rattrapage aux élèves des deux cycles primaire et moyen, ayant obtenu une moyenne légèrement en dessous de 5 sur 10 ou de 10 sur 20 en 2018 - Lancement d'une plateforme de cours de soutien gratuits en ligne «Likoul.dz», au profit des élèves devant passer leurs examens du Brevet d'Enseignement Moyen et du Baccalauréat 2018 - Publication d'une circulaire stipulant la mise en place d'un dispositif de remédiation pédagogique. <p>Soutien aux enfants pauvres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trois millions d'élèves bénéficient de la prime et du livre scolaire à titre gracieux et plus de 500000 élèves bénéficient gratuitement de trousseaux scolaires - Près de 500 000 élèves bénéficient du transport scolaire et 4 millions bénéficient de programmes d'alimentation scolaire via la cantine de leur école.
<p>Éléments conclusifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau cadre stratégique de l'éducation 2016-2030 vise une éducation inclusive et de qualité, qui sont les deux grandes faiblesses de l'école actuelle. Ses résultats ne seront perceptibles qu'après un certain nombre d'années de sa mise en œuvre. Cependant, ce cadre stratégique nécessite pour son opérationnalisation, la mise en place de plusieurs plans d'action réussis d'ici 2030. Chaque plan d'une durée triennale ou quinquennale doit, pour sa bonne gouvernance, tracer : (i) des cibles intermédiaires ; (ii) des mécanismes/mesures adapté(e)s ; (iii) une quantification budgétaire et (iv) des indicateurs de suivi et d'évaluation et l'institution responsable. - L'un des plus gros défis auxquels se trouve confronté le système éducatif de l'Algérie réside dans les profondes inégalités entre les enfants issus de ménages aisés/nés de parents instruits et les enfants issus de ménages moins aisés/nés de parents moins instruits. Les mesures prises pour favoriser l'inclusion des enfants défavorisés (manuels scolaires gratuits, alimentation scolaire, transport) n'étaient donc pas en mesure de combler les inégalités. Il s'avère donc nécessaire d'adopter une nouvelle approche qui repose sur une revue des meilleures pratiques internationales (transferts monétaires conditionnels, allocations universelles pour l'enfance, etc.) dans ce domaine. - Suivi /évaluation des mesures adoptées destinées à réduire le décrochage scolaire, améliorer la qualité de l'enseignement ou tout autre paramètre, nécessite une disponibilité plus récente et régulière des données pour une meilleure visibilité des résultats obtenus. Par conséquent, améliorer le système d'information scolaire devrait être une des priorités du secteur. - L'absence de mesures destinées à améliorer le développement cognitif des enfants par l'intermédiaire de leurs loisirs constitue une profonde lacune politique, compte tenu de la monotonie de ces loisirs pour de nombreux enfants algériens. Il pourrait être envisageable de combler cette lacune en promouvant l'exercice physique, notamment parmi les fillettes, et en réduisant le temps passé devant la télévision. 		

Segmentation : Troubles et Handicap

SEGMENTATION : TROUBLES ET HANDICAP		
Enjeux- Écart par rapport aux objectifs politiques et/ou besoins individuels	Descriptif des PSP (Orientations stratégiques / Objectifs)	Actions mises en œuvre en relation avec les enjeux relevés
<p>En matière de Santé mentale, les enfants semblent plus affectés par (i) les troubles du comportement, (ii) l'anxiété et (iii) la dépression</p> <p>L'autisme et les déficiences intellectuelles arrivent en quatrième et cinquième places des problèmes sanitaires les plus récurrents de la catégorie «troubles mentaux et usage des substance» (après les troubles du comportement, l'anxiété et la dépression). On ne dispose toutefois d'aucune donnée détaillée pour analyser la prévalence d'autres déficiences.</p> <p>L'usage le plus répandu de substances psycho-actives parmi les enfants est celle du tabac et substances associées (cigarette, chique et chicha).</p>	<p>Plan National de Promotion de la Santé Mentale 2017- 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif général : la prévention de l'incapacité et du handicap chez toute personne présentant ou à risque de présenter des troubles mentaux, quel que soit leur degré de gravité. - Axe 3 : Adapter les stratégies de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale à toutes les étapes de la vie, pour cela les objectifs spécifiques sont : Développer les activités de promotion de la santé mentale pour la petite enfance, l'enfance, et l'adolescence. Promouvoir la lutte contre les addictions. - Axe 4 : Développer une approche multisectorielle globale et coordonnée. <p>Parmi les objectifs spécifiques : Promouvoir la santé mentale en milieux spécifiques et parmi les actions programmées le Renforcement de la santé mentale dans le programme de santé scolaire</p> <p>Prise en charge institutionnelle des enfants présentant des troubles de comportement ou en conflit avec la loi.</p> <p>Comité National Intersectoriel de l'Autisme (2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'un plan/stratégie nationale pour l'autisme, sa mise en œuvre et son suivi <p>Commission thématique dédiée à la santé mentale des enfants</p> <p>(2019) sous la supervision de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfant chargée de préparer des études sur la santé mentale des enfants en Algérie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'une composante santé mentale dans le dispositif de santé scolaire : des psychologues sont affectés aux unités de dépistage et de suivi (UDS). <p>Enfants en conflit avec la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 630 enfants de moins de 18 ans sont pris en charge en 2017 par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie. - 387 enfants pris en charge en 2017 dans les Centres spécialisés de protection avec un budget alloué de 339.000.000DA. - Création de services SOEMO au niveau de chaque Direction de l'Action Sociale de wilaya (48 au niveau national) pour la prise en charge des enfants en conflit avec la loi sur instruction des juges des mineurs. <p>Déficience mentale et autisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et vulgarisation à l'autisme. - Création de services de pédopsychiatrie spécialisés dans l'autisme dans les hôpitaux. - Création de 3 centres (expérimentaux) de prise en charge des enfants avec autisme (Alger, Bouira et Constantine). - Création de 159 centres psychopédagogiques pour enfants souffrant de déficiences intellectuelles au niveau national prenant en charge 16828 enfants dont 10 330 garçons et 6 498 filles (2018). - Existence de 177 classes intégrées en 2014 dont 16 pour enfants souffrant de déficiences intellectuelles modérées avec un effectif de 135 élèves. - Organisation en 2017 d'un concours de recrutement de 100 médecins généralistes et psychologues cliniciens de la santé publique dans le secteur de l'éducation. <p>Lancement d'un programme de prévention «École sans tabac». Ce programme, inclut dans le plan cancer, est le premier du genre à l'échelle nationale. Son objectif suprême est d'établir une charte pour une école sans tabac et d'assurer l'adhésion de tous, les personnels de santé des établissements</p>

SEGMENTATION : TROUBLES ET HANDICAP		
Enjeux- Écart par rapport aux objectifs politiques et/ou besoins individuels	Descriptif des PSP (Orientations stratégiques /Objectifs)	Actions mises en œuvre en relation avec les enjeux relevés
	<p>Centres psychopédagogiques pour handicapés mentaux : accueillent des enfants et adolescents déficients mentaux, qui nécessitent une éducation spéciale prenant en compte les aspects psychologiques. parmi leurs missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement et la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles ainsi que l'autonomie sociale et professionnelle de l'enfant et de l'adolescent ; - Assurer l'éducation motrice et/ou la rééducation fonctionnelle, le suivi psychologique et la rééducation orthophonique. <p>Loi d'orientation éducation : Classes spéciales, pour les enfants handicapés au sein des établissements de l'éducation et de l'enseignement public relevant du secteur de l'éducation nationale et santé scolaire</p> <p>Plan national anticancer 2015-2019</p>	<p>scolaires et les parents d'élèves.</p>

Éléments conclusifs :

- Les troubles mentaux (troubles du comportement, anxiété et dépression) constituent un problème sanitaire parmi les enfants de 5 à 14 ans en Algérie, dont ils affectent le bien-être, la santé et le développement cognitif. Le récent plan National de Promotion de la Santé Mentale (2017-2020) comprend une série d'objectifs portant expressément sur les enfants, tandis qu'une commission thématique dédiée à la santé mentale des enfants a été établie en 2019. Ces initiatives n'ont jusqu'ici donné lieu à aucune action, si ce n'est l'inclusion de psychologues dans les systèmes de santé scolaires. Des mesures supplémentaires, notamment de prévention, pourraient s'avérer nécessaires pour assurer une protection complète contre les troubles mentaux chez les enfants.

- La consommation de tabac, de cigarettes et de produits connexes constitue de loin le plus gros défi rencontré chez les 5-14 ans en matière d'usage de substances. Le lancement du programme «École sans tabac» constitue donc un grand pas dans la bonne direction. Il s'agit à présent de documenter la portée du programme (pourcentage d'enfants couverts) et d'en évaluer l'impact. Au bout du compte, des mesures devront également être prises dans l'environnement familial de l'enfant pour remédier à ce problème. Le phénomène de consommation de produits psycho-actifs par les enfants devrait être étudié de plus près. Les chiffres de l'ONLDT montrent une augmentation importante de la prise en charge des enfants de 6 à 14 ans toxicomanes, un phénomène qui a des répercussions sur la santé mentale de l'enfant et son éducation.

- L'une des missions du Comité National Intersectoriel de l'Autisme (2016) est l'élaboration d'un plan/stratégie nationale pour l'autisme, ce qui n'a pas été réalisé jusqu'à présent. Souffrant de ce manque, la prise en charge des enfants présentant des troubles du spectre autistique reste difficile, voire inadéquate.

- **La prise en charge** du handicap mental chez l'enfant se fait essentiellement dans les centres spécialisés alors que la loi d'orientation sur l'éducation permet la prise en charge des enfants présentant un handicap dans les classes spéciales en milieu scolaire ordinaire mais qui reste très faible. Encourager et faciliter la prise en charge en milieu scolaire renforcerait l'inclusivité du système.



Bibliographie

1. Rapport National sur le Développement Humain RNDH 2013-2015, CNES-PNUD
2. Bien-être des enfants et des jeunes en Algérie, «CONTRIBUTION POUR UNE DÉFINITION NORMATIVE DE LA PAUVRETÉ ET DES PRIVATIONS CONFORME À L'AGENDA DES ODD POST-2015» 2019, CNES-UNICEF.
3. Déclaration de politique générale du gouvernement, services du chef du gouvernement, février 2019, Premier ministre.
4. Plan d'actions du Gouvernement Février 2020;
5. Loi d'orientation n°08-04 de 2008 sur l'éducation nationale.
6. Plan National d'Action pour les enfants 2008-2015, MSNFCF-UNICEF
7. Cadre stratégique 2016-2030 «L'école algérienne : Les défis de la qualité»,MEN.
8. Stratégie nationale pour le développement de la petite enfance 2015-2020, MEN-UNICEF
9. Politiques et plans relatifs à la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent, OMS 2005.
10. Plan National de Promotion de la Santé Mentale 2017-2020, MSPRH
11. Enquête par grappes à indicateurs multiples, (MICS4 -Algérie) ,2012-2013, MSPRH-UNICEF.
12. Enquête Nationale sur l'emploi du temps ENET Algérie 2012, ONS.
13. Rétrospectives statistiques 2000-2015, MEN.
14. Recueil des statistiques du Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme.
15. Enquêtes PISA 2015 «Programme international pour le suivi des acquis des élèves», OCDE.
16. Organisation Mondiale de la Santé (OMS), https://www.who.int/mental_health/mhgap
17. Enquête MedSPAD «Enquête scolaire Méditerranéenne sur l'usage d'alcool, de tabac et d'autres drogues en milieu scolaire en Algérie» 2016, MJ-ONLCDT-Groupe Pompidou, Conseil de l'Europe.
18. « Les enfants et les jeunes handicapés », Fiche d'information, UNICEF 2013.

Liste des participants

- **Mr Amokrane Faouzi** : Chef de Division des Etudes Sociales, ex. CNES
- **Mme Belghanem Chafika** : Directrice d'Etudes
- **Mme Benali Fatma** : Chef d'Etudes
- **Mme Djouabri Nadia** : Chef d'Etudes
- **Mme Stiti Amel** : Chef d'Etudes
- **Mme Boulahbel Imane** : Ingénieur d'Etat en Statistique
- **Mme Makhoulf Amel** : Ingénieur d'Etat en Statistique





unicef 
pour chaque enfant

Algérie - 2021